

90 B 10160

**ADD EQUATION**

**Société Anonyme d'Expertise Comptable et de  
Commissaires aux Comptes au capital de F. 1 176 300**  
**Siège social : 15, rue Mansart 75009 PARIS**  
**RCS PARIS B 353 092 489**

**PROCES VERBAL DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
EN DATE DU TRENTE DECEMBRE  
MIL NEUF CENT QUATRE VINGT QUINZE**

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze,  
Le trente décembre à dix-neuf heures,

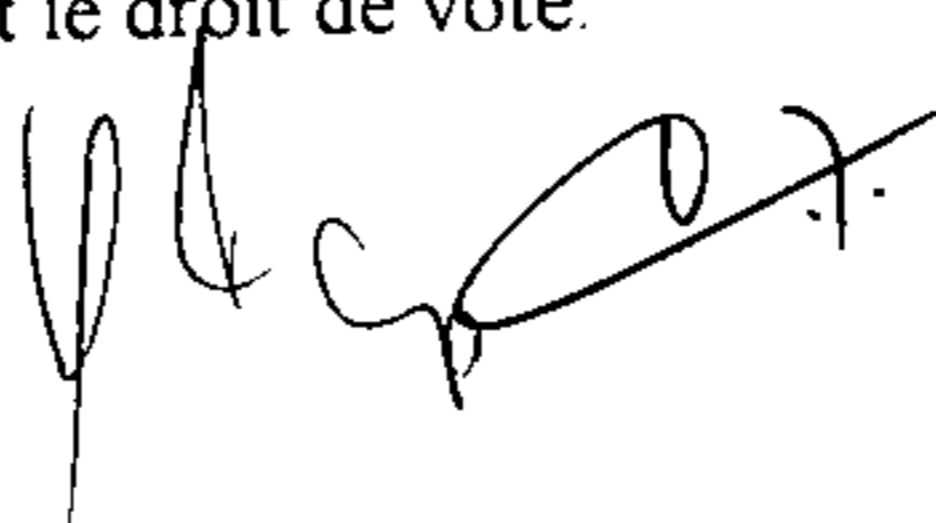
Les actionnaires de la Société ADD EQUATION, société anonyme au capital de F. 1 176 300, se sont réunis au 80, rue Blanche 75009 PARIS, en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration par lettres en date du 14 décembre 1995.

Monsieur Jean-Patrick FORTLACROIX préside la séance.

Monsieur Bertrand VACHON et Monsieur Lionel GUIBERT, présents et acceptant, possédant personnellement ou comme mandataire le plus grand nombre de voix sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Mademoiselle Sylvette PICQUET est désignée comme secrétaire.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président constate d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée valable par les membres du bureau, que tous les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions ayant le droit de vote.



L'Assemblée réunissant ainsi le nombre d'actions ayant le droit de vote nécessaires est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

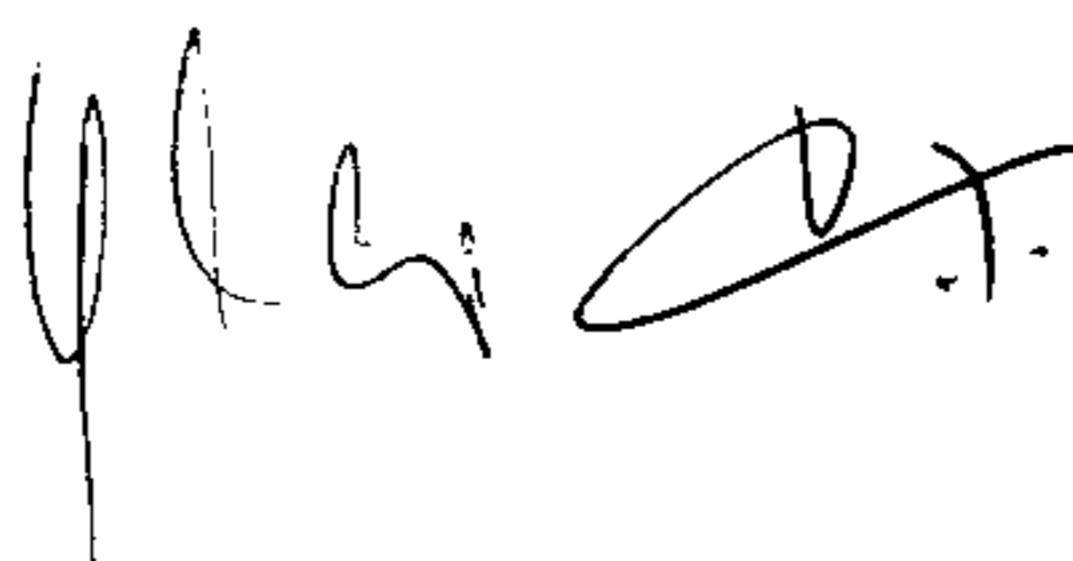
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- les comptes arrêtés au 30 juin 1995,
- les comptes consolidés au 30 juin 1995,
- le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Monsieur le Président fait en outre observer que tous les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des actionnaires au siège social ou à eux adressés l'ont été, conformément à ces dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président rappelle les différents points à l'ordre du jour :

- rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'activité et les comptes de la société durant l'exercice clos le 30 juin 1994 et sur les conventions visées à l'Article 101 et suivants de la Loi du 24 juillet 1966,
- approbation de ces rapports et examen des comptes annuels, affectation des résultats,
- approbation des comptes consolidés avec nos filiales,

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name or set of initials, located at the bottom of the page.

- quitus à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- ratification de la démission de quatre administrateurs,
- ratification de la cessation du mandat de Guillaume de WAVRECHIN,
- ratification de la nomination d'un nouvel administrateur,
- questions diverses.

Lecture est donnée des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

Après échange de vues, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale conformément aux prescriptions légales, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30 juin 1995, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice net comptable de la manière suivante :

- F. 117 630,00 au titre de la distribution de dividendes,
- F. 423 862,18 au report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.



### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions résultant des Articles 101 à 106 de la Loi, approuve chacune des conventions qui y sont écrites.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, approuve également, après la lecture du rapport du Conseil d'Administration, les comptes consolidés au 30 juin 1995, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

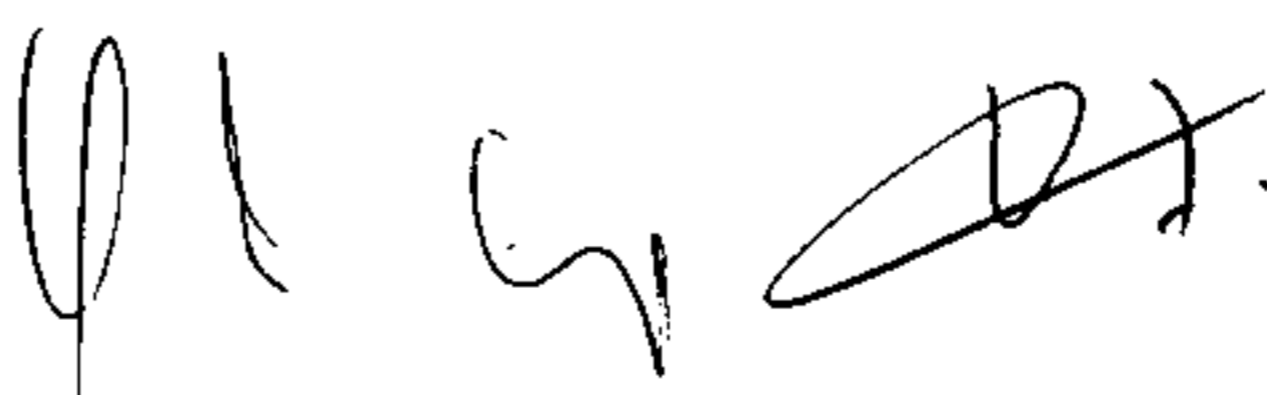
L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leur mission au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

### **SIXIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale conformément aux prescriptions légales et statutaires ratifie la démission en qualité d'administrateur de Monsieur Lionel GUIBERT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, located at the bottom of the page.

### **SEPTIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale conformément aux prescriptions légales et statutaires ratifie la démission en qualité d'administrateur de la Société Lionel GUIBERT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

### **HUITIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale conformément aux prescriptions légales et statutaires ratifie la démission en qualité d'administrateur de la Société GUIBERT ET ASSOCIES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

### **NEUVIEME RESOLUTION**

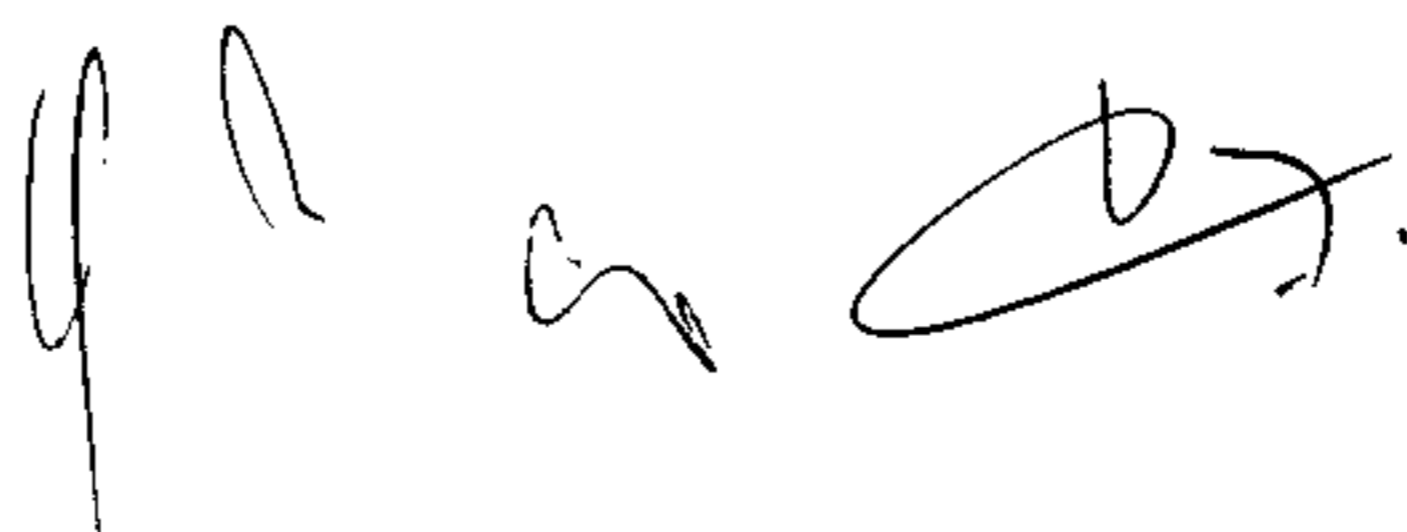
Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale conformément aux prescriptions légales et statutaires ratifie la démission en qualité d'administrateur de Monsieur Jean-Claude CHALUMEL.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

### **DIXIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale ratifie la cessation du mandat d'administrateur de Monsieur Guillaume de WAVRECHIN.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.



## ONZIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale conformément aux prescriptions légales et statutaires ratifie la nomination de Monsieur Jean-Marie CARDINAL en qualité d'administrateur de la Société. Le présent mandat, conformément à l'Article 15 des statuts, aura une durée de trois années et prendra fin lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1998.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

## DOUZIEME RESOLUTION

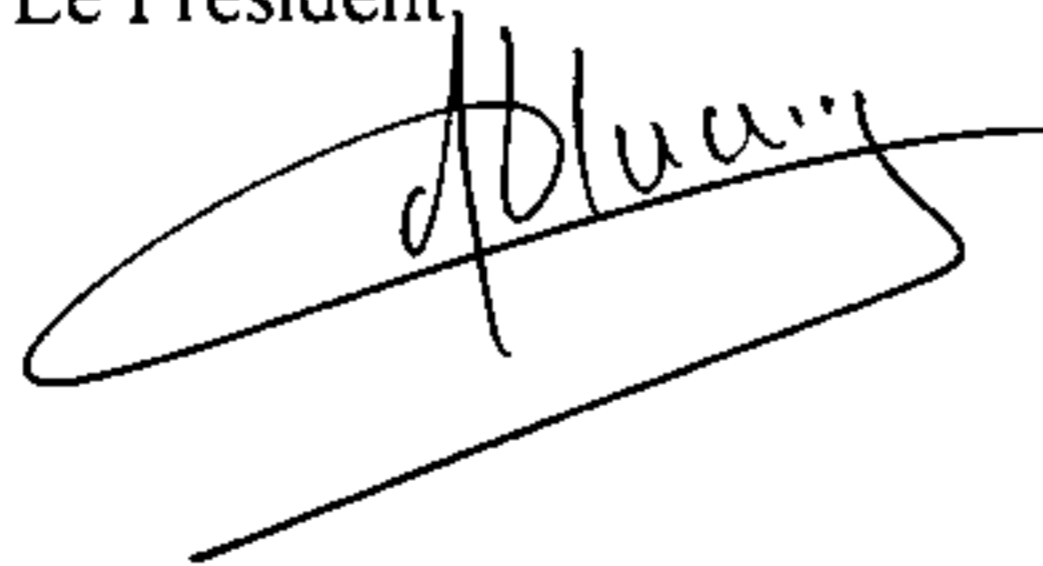
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration et au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

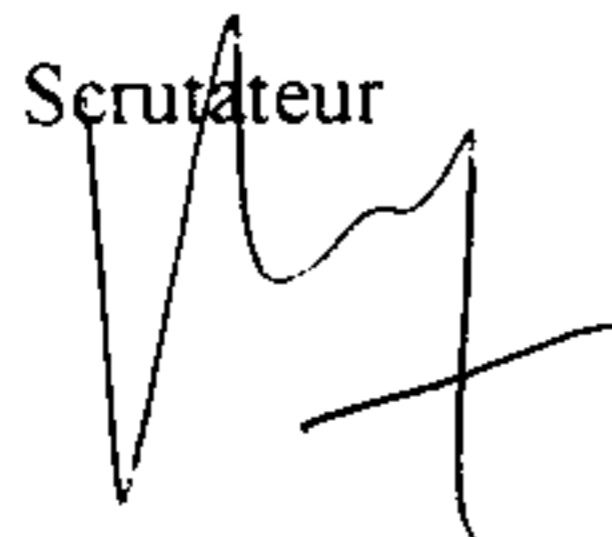
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à vingt heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau pour servir et valoir ce que de droit.

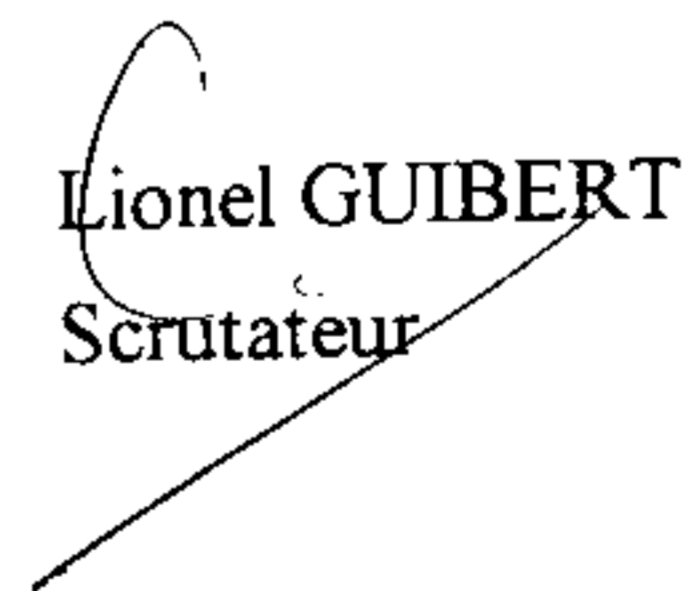
Jean-Patrick FORTLACROIX  
Le Président



Bertrand VACHON  
Scrutateur



Lionel GUIBERT  
Scrutateur



Sylvette PICQUET  
Secrétaire

